

ACTION URGENTE

UN TRIBUNAL FÉDÉRAL SUSPEND UNE EXÉCUTION EN FLORIDE

Un tribunal fédéral des États-Unis a bloqué l'exécution de Paul Howell, qui devait être mis à mort en Floride le 26 février à 18 heures, heure locale, pour le meurtre d'un policier commis en 1992.

Le 23 février, une cour fédérale de district a rejeté la requête sollicitant un sursis d'urgence pour Paul Howell, tout en lui accordant le droit de faire appel devant la cour fédérale d'appel du 11^e circuit. Le 25 février, un collège de trois juges du 11^e circuit lui a accordé un sursis provisoire afin de laisser à la cour le temps de réexaminer cet appel au fond. L'accusation a saisi la Cour suprême américaine, mais celle-ci a refusé le 26 février de lever le sursis.

Le 26 février, le 11^e circuit a ordonné aux avocats de Paul Howell de présenter à la cour le dossier initial d'ici le 8 avril.

Les avocats de Paul Howell ont adressé à Amnesty International leurs remerciements pour son action sur ce cas.

Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

